



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL – 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 mars à 19h, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 26 février 2026, s'est réuni au siège du syndicat à PODENSAC, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Pour le vote de cette délibération, Didier AUDOIT quitte la séance, la présidence est assurée par le doyen d'âge, Monsieur Michel VINCELOT.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benaugue quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Corinne BOURCHEIX (Cérons), Amélia LENOIR (ESCOUSSANS), Joël LACOSTE (Laroque), Jean-Luc DEGUDE (Podensac), Marilys DEJOUA (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugue quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugue quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benaugue quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procuration (1) : Michel ARMAGNACQ (Cérons) donne procuration à Corinne BOURCHEIX (Cérons)

Secrétaire de séance : Michel VINCELOT

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 14 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 14 (13 + 1 procuration)

06-2026 _ Approbation du compte financier unique 2025 - Budget Eau Potable - 70400

Vu

- le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-12, L.1612-10 et suivants relatifs au compte financier unique ;
- l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au service eau potable
- la délibération n°13-2025, en date du 18/02/2025, arrêtant le budget primitif de l'exercice 2025 ;
- le Compte Financier Unique établi pour l'exercice 2025, transmis par l'ordonnateur et le comptable public conformément à la réglementation en vigueur ;
- le rapport de présentation du CFU et les pièces justificatives transmises aux membres de l'assemblée ;



Considérant

- que le Compte Financier Unique retrace la totalité des opérations budgétaires, financières et patrimoniales du budget 70400 pour l'exercice 2025 ;
- que les résultats comptables et financiers ont été arrêtés comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Résultat de l'exercice	Section d'exploitation	619 057,55 €	1 012 566,61 €	393 509,06 €
	Section d'investissement	888 731,94 €	448 893,53 €	-439 838,41 €
Report de l'exercice N-1	Report section d'exploitation		1 798 861,54 €	
	Report section d'investissement		318 004,67 €	
TOTAL réalisation et report		1 507 789,49 €	3 578 326,35 €	2 070 536,86 €
Reste à réaliser à reporter en N+1	Section d'exploitation			
	Section d'investissement	177 729,58 €	120 750,00 €	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	177 729,58 €	120 750,00 €	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	619 057,55 €	2 811 428,15 €	2 192 370,60 €
	Section d'investissement	1 066 461,52 €	887 648,20 €	-178 813,32 €
	TOTAL CUMULE	1 685 519,07 €	3 699 076,35 €	2 013 557,28 €

Le Président sort de la salle, et après en avoir délibéré le comité syndical, à l'unanimité :

ADOpte le compte financier unique de l'exercice 2025 arrêté ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le doyen d'âge

Monsieur Michel VINCELOT





EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL – 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 mars à 19 h, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 26 février 2026, s'est réuni au siège du syndicat à PODENSAC, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (14) : Guy COGOURDANT (Porte de Benaugue quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Corinne BOURCHEIX (Cérons), Amélia LENOIR (ESCOUSSANS), Joël LACOSTE (Laroque), Jean-Luc DEGUDE (Podensac), Marilys DEJOUA (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugue quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugue quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benaugue quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procuration (1) : Michel ARMAGNACQ (Cérons) donne procuration à Corinne BOURCHEIX (Cérons)

Secrétaire de séance : Michel VINCELOT

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 15 (14 + 1 procuration)

07-2026_ Affectation du résultat de la section fonctionnement au titre de l'exercice 2025 Budget Eau potable - 70400

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 décide de procéder à l'unanimité à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		
Résultat de l'exercice	excédent	393 509.06 €
	déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent	1 798 861.54 €
	déficit	
Résultat de clôture à affecter	excédent	2 192 370.60 €
	déficit	
BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent	
	déficit	439 838.41 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent	318 004.67 €
	déficit	
Résultat comptable cumulé (à reporter)	excédent (R001)	
	déficit (D001)	121 833.74 €



Dépenses d'investissement engagées non mandatées		177 729.58 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		120 750.00 €
Solde des restes à réaliser		- 56 979.58 €

Besoin réel de financement	178 813.32 €
Excédent réel de financement	

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat excédentaire (A1)		
En couverture des besoins réels de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		178 813.32 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		
SOUS TOTAL (R 1068)		178 813.32 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R002 du budget N+1)		2 013 557.28 €
TOTAL (A1)		2 013 557.28 €

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)		
--	--	--

TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
D002 = déficit reporté	R002 = excédent reporté	D001 = solde d'exécution N-1	R001 = solde d'exécution N-1
	2 013 557.28 €	121 833.74	R1068 = excédent de fonctionnement capitalisé 178 813.32 €

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Didier AUDOIT

Président





EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL – 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 mars à 19 h, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 26 février 2026, s'est réuni au siège du syndicat à PODENSAC, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Pour le vote de cette délibération, Didier AUDOIT quitte la séance, la présidence est assurée par le doyen d'âge, Monsieur Michel VINCELOT.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Corinne BOURCHEIX (Cérons), Amélia LENOIR (ESCOUSSANS), Joël LACOSTE (Laroque), Jean-Luc DEGUDE (Podensac), Marilys DEJOUA (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procuration (1) : Michel ARMAGNACQ (Cérons) donne procuration à Corinne BOURCHEIX (Cérons)

Secrétaire de séance : Michel VINCELOT

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 14 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 14 (13 + 1 procuration)

08-2026 _ Approbation du compte financier unique 2025 - Budget Assainissement collectif - 70420

Vu

- le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-12, L.1612-10 et suivants relatifs au compte financier unique ;
- l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au service assainissement collectif
- la délibération n°14-2025, en date du 18/02/2025, arrêtant le budget primitif de l'exercice 2025 ;
- le Compte Financier Unique établi pour l'exercice 2025, transmis par l'ordonnateur et le comptable public conformément à la réglementation en vigueur ;
- le rapport de présentation du CFU et les pièces justificatives transmises aux membres de l'assemblée ;



Considérant

- que le Compte Financier Unique retrace la totalité des opérations budgétaires, financières et patrimoniales du budget 70420 pour l'exercice 2025 ;
- que les résultats comptables et financiers ont été arrêtés comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Résultat de l'exercice	Section d'exploitation	709 917,29 €	1 166 656,20 €	456 738,91 €
	Section d'investissement	5 206 624,68 €	3 821 685,90 €	-1 384 938,78 €
Report de l'exercice N-1	Report section d'exploitation		2 553 356,41 €	
	Report section d'investissement		739 384,17 €	
TOTAL réalisation et report		5 916 541,97 €	8 281 082,68 €	- 928 199,87 €
Reste à réaliser à reporter en N+1	Section d'exploitation			
	Section d'investissement	1 630 001,23 €	557 071,00 €	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	1 630 001,23 €	557 071,00 €	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	709 917,29 €	3 720 012,61 €	3 010 095,32 €
	Section d'investissement	6 836 625,91 €	5 118 141,07 €	-1 718 484,84 €
	TOTAL CUMULE	7 546 543,20 €	8 838 153,68 €	1 291 610,48 €

Le Président sort de la salle, et après en avoir délibéré le comité syndical, à l'unanimité :

ADOpte le compte financier unique de l'exercice 2025 arrêté ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le doyen d'âge

Monsieur Michel VINCELOT



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL – 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 mars à 19 h, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 26 février 2026, s'est réuni au siège du syndicat à PODENSAC, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (14) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Corinne BOURCHEIX (Cérons), Amélia LENOIR (ESCOUSSANS), Joël LACOSTE (Laroque), Jean-Luc DEGUDE (Podensac), Marilys DEJOUA (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procuration (1) : Michel ARMAGNACQ (Cérons) donne procuration à Corinne BOURCHEIX (Cérons)

Secrétaire de séance : Michel VINCELOT

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 15 (14+1 procuration)

09-2026 _ Affectation du résultat de la section fonctionnement au titre de l'exercice 2025 Budget Assainissement collectif - 70420

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 décide de procéder à l'unanimité à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		
Résultat de l'exercice	excédent	456 738.91 €
	déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent	2 553 356.41 €
	déficit	
Résultat de clôture à affecter	excédent	3 010 095.32 €
	déficit	
BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent	
	Déficit	1 384 938.78 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent	739 384.17 €
	déficit	
Résultat comptable cumulé (à reporter)	excédent (R001)	
	déficit (D001)	645 554.61 €



Dépenses d'investissement engagées non mandatées		1 630 001.23 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		557 071.00 €
Solde des restes à réaliser		1 072 930.23 €

Besoin réel de financement	1 718 484.84 €
Excédent réel de financement	

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat excédentaire (A1)		
En couverture des besoins réels de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		1 718 484.84 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		
SOUS TOTAL (R 1068)		1 718 484.84 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R002 du budget N+1)		1 291 610.48€
TOTAL (A1)		1 291 610.48 €

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)		
--	--	--

TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
D002 = déficit reporté	R002 = excédent reporté	D001 = solde d'exécution N-1	R001 = solde d'exécution N-1
			0 €
	1 291 610.48 €	645 554.61 €	R1068 = excédent de fonctionnement capitalisé
			1 718 484.84 €

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Didier AUDOIT

Président





EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL – 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 mars à 19 h, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 26 février 2026, s'est réuni au siège du syndicat à PODENSAC, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Pour le vote de cette délibération, Didier AUDOIT quitte la séance, la présidence est assurée par le doyen d'âge Monsieur Michel VINCELOT.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Corinne BOURCHEIX (Cérons), Amélia LENOIR (ESCOUSSANS), Joël LACOSTE (Laroque), Jean-Luc DEGUDE (Podensac), Marilys DEJOUA (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procuration (1) : Michel ARMAGNACQ (Cérons) donne procuration à Corinne BOURCHEIX (Cérons)
Secrétaire de séance : Michel VINCELOT

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 14 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 14 (13+1 procuration)

10-2026 _ Approbation du compte financier unique 2025 - Budget Assainissement non collectif - 70425

Vu

- le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-12, L.1612-10 et suivants relatifs au compte financier unique ;
- l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au service assainissement non collectif
- la délibération n°15-2025, en date du 18/02/2025, arrêtant le budget primitif de l'exercice 2025 ;
- le Compte Financier Unique établi pour l'exercice 2025, transmis par l'ordonnateur et le comptable public conformément à la réglementation en vigueur ;
- le rapport de présentation du CFU et les pièces justificatives transmises aux membres de l'assemblée ;



Considérant

- que le Compte Financier Unique retrace la totalité des opérations budgétaires, financières et patrimoniales du budget 70425 pour l'exercice 2025 ;
- que les résultats comptables et financiers ont été arrêtés comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Résultat de l'exercice	Section d'exploitation	21 815,80 €	8 907,78 €	-12 908,02 €
	Section d'investissement			0,00 €
Report de l'exercice N-1	Report section d'exploitation		27 745,01 €	
	Report section d'investissement			
TOTAL réalisation et report		21 815,80 €	36 652,79 €	14 836,99 €
Reste à réaliser à reporter en N+1	Section d'exploitation			
	Section d'investissement			
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1			
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	21 815,80 €	36 652,79 €	14 836,99 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL CUMULE	21 815,80 €	36 652,79 €	14 836,99 €

Le Président sort de la salle, et après en avoir délibéré le comité syndical, à l'unanimité :

ADOpte le compte financier unique de **l'exercice 2025** arrêté ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le doyen d'âge

Monsieur Michel VINCELOT





EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL – 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 mars à 19 h le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 26 février 2026, s'est réuni au siège du syndicat à PODENSAC, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (14) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Corinne BOURCHEIX (Cérons), Amélia LENOIR (ESCOUSSANS), Joël LACOSTE (Laroque), Jean-Luc DEGUDE (Podensac), Marilys DEJOUA (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procuration (1) : Michel ARMAGNACQ (Cérons) donne procuration à Corinne BOURCHEIX (Cérons)
Secrétaire de séance : Michel VINCELOT

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT
Suffrages exprimés : 15 (14+1 procuration)

11-2026 _ Affectation du résultat de la section fonctionnement au titre de l'exercice 2025 Budget Assainissement non collectif - 70425

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 décide de procéder à l'unanimité à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		
Résultat de l'exercice	excédent	
	déficit	12 908.02 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent	27 745.01 €
	déficit	
Résultat de clôture à affecter	excédent	14 836.99 €
	déficit	
BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent	
	déficit	

11-2026

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 14/03/2026

ID : 033-200079929-202603



Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent	
	déficit	
Résultat comptable cumulé (à reporter)	excédent (R001)	0,00 €
	déficit (D001)	

Dépenses d'investissement engagées non mandatées		
Recettes d'investissement restant à réaliser		
Solde des restes à réaliser		0,00 €

Besoin réel de financement	
Excédent réel de financement	0,00 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat excédentaire (A1)		
En couverture des besoins réels de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		
SOUS TOTAL (R 1068)		0,00 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R002 du budget N+1)		14 836.99 €
TOTAL (A1)		14 836.99 €

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)		
--	--	--

TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
D002 = déficit reporté	R002 = excédent reporté	D001 = solde d'exécution N-1	R001 = solde d'exécution N-1
	14 836.99 €	0,00 €	0,00 €
			R1068 = excédent de fonctionnement capitalisé
			0,00 €

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Didier AUDOIT
Président





EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL – 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 mars à 19 h, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 26 février 2026, s'est réuni au siège du syndicat à PODENSAC, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (14) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Corinne BOURCHEIX (Cérons), Amélia LENOIR (ESCOUSSANS), Joël LACOSTE (Laroque), Jean-Luc DEGUDE (Podensac), Marilys DEJOUA (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procuration (1) : Michel ARMAGNACQ (Cérons) donne procuration à Corinne BOURCHEIX (Cérons)

Secrétaire de séance : Michel VINCELOT

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 15 (14+1 procuration)

12-2026 _ Vote du budget 2026 - Eau Potable - 70400

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Vu la délibération sur le débat d'orientation budgétaire du 29 janvier 2026,

Monsieur le Président expose au comité les conditions de préparation du **budget EAU POTABLE 2026** ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité

ADOpte le **budget Eau Potable 2026**, arrêté comme suit :



EAU POTABLE DES DEUX RIVES - 70400 - SIEA 2 RIVES eau potable - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 939 538,09	925 980,81
+	+	+
R		
R		
P		
O		
R		
T		
S		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 013 557,28
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	2 939 538,09	2 939 538,09

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1069)	2 576 476,09	2 755 289,41
+	+	+
R		
R		
P		
O		
R		
T		
S		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	177 729,58	120 750,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 121 833,74	(si solde positif) 0,00
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 876 039,41	2 876 039,41

TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	5 815 577,50	5 815 577,50

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Didier AUDOIT

Président





EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL – 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 mars à 19 h, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 26 février 2026, s'est réuni au siège du syndicat à PODENSAC, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (14) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Corinne BOURCHEIX (Cérons), Amélia LENOIR (ESCOUSSANS), Joël LACOSTE (Laroque), Jean-Luc DEGUDE (Podensac), Marilys DEJOUA (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procuration (1) : Michel ARMAGNACQ (Cérons) donne procuration à Corinne BOURCHEIX (Cérons)

Secrétaire de séance : Michel VINCELOT

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 15 (14+1 procuration)

13-2026 _ Vote du budget 2026 – Assainissement Collectif - 70420

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Vu la délibération sur le débat d'orientation budgétaire du 29 janvier 2026,

Monsieur le Président expose au comité les conditions de préparation du **budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2026**;

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

ADOpte le **budget Assainissement collectif 2026**, arrêté comme suit :



ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES DEUX RIVES - 70420 - SIEA DES DEUX RIVES - ASS COLLECTIF - BP (projet de budget) - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 292 445,49	1 000 835,01
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 291 610,48
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		2 292 445,49	2 292 445,49

INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	2 080 445,13	3 798 929,97
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 630 001,23	557 071,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 645 554,61	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		4 356 000,97	4 356 000,97

TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	6 648 446,46	6 648 446,46

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Didier AUDOIT

Président





EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL – 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 mars à 19h, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 26 février 2026, s'est réuni au siège du syndicat à PODENSAC, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (14) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Corinne BOURCHEIX (Cérons), Amélia LENOIR (ESCOUSSANS), Joël LACOSTE (Laroque), Jean-Luc DEGUDE (Podensac), Marilys DEJOUA (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procuration (1) : Michel ARMAGNACQ (Cérons) donne procuration à Corinne BOURCHEIX (Cérons)

Secrétaire de séance : Michel VINCELOT

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 15 (14+1 procuration)

14-2026 _ Vote du budget 2026 – Assainissement Non Collectif - 70425

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Vu la délibération sur le débat d'orientation budgétaire du 29 janvier 2026,

Monsieur le Président expose au comité les conditions de préparation du **budget ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2026** ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

ADOpte le **budget Assainissement non collectif 2026**, arrêté comme suit :

14-2026

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 16/03/2026

ID : 033-200079929-20260314-14-2026



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES DEUX RIVES - 70425 - SIEA des deux rives Asst NON COLLECTIF - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	25 357,75	10 520,76
+	+	+
R		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
P		
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 14 836,99
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	25 357,75	25 357,75

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
+	+	+
R		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
P		
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00	0,00

TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	25 357,75	25 357,75

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Didier AUDOIT

Président



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL - 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 mars à 19h, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 26 février 2026, s'est réuni au siège du syndicat à PODENSAC, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (14) : Guy COGOURDANT (Porte de Benaugue quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Corinne BOURCHEIX (Cérons), Amélia LENOIR (ESCOUSSANS), Joël LACOSTE (Laroque), Jean-Luc DEGUDE (Podensac), Marilys DEJOUA (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugue quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugue quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benaugue quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procuration (1) : Michel ARMAGNACQ (Cérons) donne procuration à Corinne BOURCHEIX (Cérons)

Secrétaire de séance : Michel VINCELOT

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 15 (14+1 procuration)

15-2026_ Avenant n°1 – Construction nouvelle station d'épuration – Lot 1

Vu le Code de la commande publique et son article R2194-8,

Vu le marché public notifié le 17/05/2024 relatif à la Construction d'une nouvelle station d'épuration, de postes de relevage et de réseaux de transfert et plus précisément, LOT 1 : Construction de la nouvelle station d'épuration, opération 420,

Vu la délibération n°21-2024 attribuant le marché « construction d'une nouvelle station d'épuration (8500EH), de 2 postes de relevage et de réseaux de transfert des eaux usées et traitées (gravitaire et refoulement)» ATTRIBUTION LOT 1 : station d'épuration au groupement d'entreprises conjointes avec mandataire solidaire SAUR et cotraitants SAS TOUJA, SARL PEREZ CONDE TP et SARL d'architecture Philippe ABADIE et autorisant le Président à signer tout document relatif à ce dossier,

Vu la durée d'exécution du marché public de 18 mois,

Vu le montant initial du marché public d'un montant HT de 3 960 000.00€, selon la répartition suivante : SAUR : 1 244 000€HT, SAS TOUJA : 2 696 000€HT, SARL PEREZ CONDE TP : 15 000€HT et SARL

15-2026

d'architecture Philippe ABADIE : 5 000€HT,

Vu le projet d'avenant n°1 formalisé par le formulaire EXE10,

Considérant la nécessité de modifier le marché afin de régulariser la prise en compte de modifications techniques survenues au cours de l'exécution du marché avec impact financier.

Considérant les adaptations techniques suivantes introduites par le présent avenant :

N° de la fiche de demande de modification	Intitulé et descriptif de la modification technique	Impact financier HT
TOU-ENS-MD-B-001	Recul des grues à tour pour éviter le renversement sur les voies SNCF	+ 22 670,00 €
TOU-ENS-MD-B-002	Ajout d'une résine de protection armée dans les canaux de prétraitements	+ 10 780,00 €
SAU-ENS-MD-B-001	Corrections de la non-conformité de livraison des conduites à l'interface par le lot 3	+ 5 180,00 €
TOTAL		+ 38 630,00 €

Considérant l'impact financier de ces modifications techniques intervenues au cours de l'exécution du marché, les lignes suivantes sont ajoutées au DPGF du marché :

N°	Rév.	DESIGNATION	MANDATAIRE SAUR	CO-TRAITANT 1 TOUJA	CO-TRAITANT 2 PEREZ CONDE TP	CO-TRAITANT 3 ARCHITECTE	TOTAL €
AVENANT N°1 : PRISE EN COMPTE DE MODIFICATIONS TECHNIQUES							
19		TOTAL AVENANT N°1					
19.1	P2	Recul des grues à tour pour éviter le renversement sur les voies SNCF		22 670,00 €			22 670,00 €
19.2	P2	Ajout d'une résine de protection armée dans les canaux de prétraitements		10 780,00 €			10 780,00 €
19.3	P2	Corrections de la non-conformité de livraison des conduites à l'interface par le lot 3	2 430,00 €	2 750,00 €			5 180,00 €
TOTAL TRAVAUX LOT 1 "CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION" HT			1 246 430,00 €	2 732 200,00 €	15 000,00 €	5 000,00 €	3 998 630,00 €
TVA 20%			249 286,00 €	546 440,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €	799 726,00 €
TOTAL TRAVAUX LOT 1 "CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION" TTC			1 495 716,00 €	3 278 640,00 €	18 000,00 €	6 000,00 €	4 798 356,00 €

Considérant que l'avenant entraine les modifications financières suivantes :

	Marché avant avenant n°1	Avenant n°1	Marché après avenant n°1
SAUR			
Montant HT	1 244 000,00 €	+ 2 430,00 €	1 246 430,00 €
TVA (taux de 20 %)	248 800,00 €	+ 486,00 €	249 286,00 €
Montant TTC	1 492 800,00 €	+ 2 916,00 €	1 495 716,00 €
SAS TOUJA			
Montant HT	2 696 000,00 €	+ 36 200,00 €	2 732 200,00 €
TVA (taux de 20 %)	539 200,00 €	+ 7 240,00 €	546 440,00 €
Montant TTC	3 235 200,00 €	+ 43 440,00 €	3 278 640,00 €
SARL PEREZ CONDE TP			
Montant HT	15 000,00 €		15 000,00 €
TVA (taux de 20 %)	3 000,00 €		3 000,00 €
Montant TTC	18 000,00 €		18 000,00 €
SARL d'architecture Philippe ABADIE			
Montant HT	5 000,00 €		5 000,00 €
TVA (taux de 20 %)	1 000,00 €		1 000,00 €
Montant TTC	6 000,00 €		6 000,00 €
TOTAL HT	3 960 000,00 €	+ 38 630,00 €	3 998 630,00 €

15-2026

TOTAL TVA (taux de 20%)	792 000,00 €	+ 7 726,00 €	799 726,00 €
TOTAL TTC	4 752 000,00 €	+ 46 356,00 €	4 798 356,00 €

Le montant de l'avenant tel qu'il résulte des modifications décrites ci-avant est le suivant :

Montant avenant n°1	
Montant HT	+ 38 630,00 €
TVA (taux de 20 %)	+ 7 726,00 €
Montant TTC	+ 46 356,00 €
% d'écart introduit par l'avenant	+ 0,98 %

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité **décide** :

- **D'approuver** l'avenant n°1,
- **d'autoriser** le Président à signer l'avenant sur le formulaire EXE10 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,
- **d'inscrire** au budget les crédits nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président
Didier AUDOIT

